

# DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018



Engagé pour la transition énergétique du territoire, le SIEL-TE a mobilisé les délégué.e.s de 361 collectivités du département de la Loire pour élaborer des propositions dans le cadre du Débat Public pour la programmation pluriannuelle de l'Énergie. Cette action a pris la forme d'une consultation en ligne via un formulaire et une trentaine de propositions élaborées par les élu.e.s du bureau syndical (28 membres) et le groupe de travail transition énergétique (17 membres élus issus de collectivités).

Les délégué.e.s du SIEL-TE ont ainsi pu voter pour les propositions les plus pertinentes et proposer d'autres idées et solutions locales pour la transition énergétique. Les résultats des votes ont été présentés par le Président du SIEL-TE en séance de comité syndical le 11 juin 2018 à Montbrison en présence de 250 élu.e.s. Lors des échanges avec la salle, certaines formulations

ont pu évoluer à la demande des élu.e.s. Deux propositions complémentaires issues de la consultation numérique ont également été ajoutées au compte rendu final.



territoire  
d'énergie

LOIRE - SIEL

En début de réunion, une table ronde a permis à plusieurs élus locaux de s'exprimer sur des réalisations locales d'économie d'énergie et de pilotage intelligent des systèmes énergétiques des bâtiments publics.

Parallèlement, le SIEL-TE a réuni le 28 mai la Commission consultative de service public de l'énergie, qui regroupe des associations de consommateurs, des acteurs du logement social, des chambres consulaires, pour élaborer en séance 10 propositions en faveur de la transition énergétique.

## LES 10 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES ÉLU.E.S DE LA LOIRE

1. Flécher entre 70 et 80% des crédits TEPOS/TEPCV (territoire à énergie positive / territoire à énergie positive pour la croissance verte) sur la rénovation énergétique des bâtiments anciens.

2. Mettre en place des taux d'emprunt bonifiés pour la rénovation thermique et les énergies renouvelables.

3. Viser un guichet unique pour l'instruction des projets de production locale d'énergie renouvelable soumis à autorisation (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse...).

4. Définir des modalités attractives du tarif d'achat pour la vente du surplus d'électricité photovoltaïque afin de favoriser l'autoconsommation.

5. Privilégier la collecte des déchets organiques (ménages, collectivités, entreprises) sur les territoires et les valoriser via la méthanisation avec injection et/ou production de chaleur. Promouvoir le compostage pour les territoires peu denses où la collecte n'est pas pertinente.

6. Pérenniser les politiques d'Etat (tarifs, achat, réglementation, modalités administratives) afin de ne pas déstabiliser des projets en cours et de donner des perspectives aux porteurs de projets.



7. Mettre en place une bonification des CEE (certificat d'économie d'énergie) pour les opérations de rénovation énergétique globale d'un bâtiment (bouquet de travaux).

8. Se donner des objectifs réalisables au regard d'un état des lieux, du contexte et des perspectives.

9. Mettre en place des démonstrateurs locaux et indépendants pour la mise en œuvre de l'éclairage public et de l'éclairage intérieur des bâtiments publics (télégestion, détection, innovations...).

10. Favoriser le stockage et l'autoconsommation locale d'énergie.

## LES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Via le formulaire en ligne, les élus avaient également la possibilité d'ajouter des propositions. Les délégué.e.s du SIEL-TE étaient notamment invités à organiser un débat au sein de leur conseil municipal ou communautaire. Suite à un travail de synthèse issus de l'ensemble des propositions reçues, le groupe de travail transition énergétique a retenu deux thématiques :

- Développer la télégestion sur les sites où elle est bénéfique, baisser les tarifs, expérimenter la régulation prévisionnelle (régulation des chauffages en fonction des prévisions météo, soit par des transferts des fichiers de Météo-France, soit par des stations météo autonomes, comme cela se pratique déjà un peu). En effet, il est impossible d'isoler thermiquement 500 000 logements par an en France, dont 5 000 dans la Loire, car ces travaux sont techniquement difficiles, esthétiquement discutables et financièrement inaccessibles. Par contre il est toujours possible d'optimiser les régulations (via les objets connectés), de façon, par exemple, à éviter les surchauffes.
- Certifier les entreprises dédiées à la performance énergétique par un organisme agréé.

## LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

**La Commission consultative de service public de l'énergie est une instance officielle animée par le SIEL-Territoire d'énergie, Autorité concédante de la distribution d'électricité et de gaz dans la Loire (42). Cette commission regroupe des associations de consommateurs, des bailleurs sociaux, des associations à vocation sociale ou environnementale, des acteurs de l'énergie et du bâtiment, les chambres consulaires...**

**La commission s'est réunie le 28 mai 2018 afin d'élaborer une série de propositions dans le cadre du débat PPE.**

1. Dupliquer sur chaque département le modèle de plateforme de rénovation énergétique à l'image de la Loire (42). Rénovation42 permet de favoriser la rénovation thermique des logements grâce à des conseils fiables, neutres et un suivi des travaux. De plus, les particuliers sont aidés pour choisir des entreprises compétentes référencées par la plateforme.

2. S'assurer d'une vraie stabilité et d'une simplification réglementaire et des aides pour faciliter la compréhension des particuliers mais aussi des professionnels afin de ne pas briser la dynamique des projets. Créer un guichet unique pour s'informer.

3. Exercer un contrôle de type « consuel » sur la performance énergétique des constructions/rénovation (BBC). Contraindre à la réalisation de travaux correctifs si besoin en responsabilisant le promoteur.

4. Intégrer des critères de performance énergétique dans le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Un logement mal isolé ne sera donc pas considéré comme décent et ne pourra pas être loué.

5. Rassurer et orienter les particuliers vers les bons artisans en valorisant les qualifications professionnelles RGE, QualiBois, QualiPV... dans la communication officielle.

6. Fixer une part obligatoire de stationnement dédié au covoiturage en entrée/sortie de ville et au niveau des échangeurs autoroutiers. Prévoir sur ces emplacements des bornes de recharge pour voitures électriques.



7. Préserver/développer le service public de transport collectif y compris en zone rurale avec notamment les TER et les transports interurbains.

8. Collecter séparément les déchets organiques des ménages via un bac dédié. Cette collecte permettra de valoriser 30% du volume de déchets, de limiter les transports de déchets vers les centres d'enfouissement et de contribuer à la filière biogaz locale.

9. Donner une place méritée au solaire thermique individuel ou collectif (eau chaude et chauffage) dans les politiques publiques de développement des énergies renouvelables.

10. Privilégier les réseaux de chaleur dans les opérations d'aménagement en s'assurant de la qualité de l'approvisionnement (bois), de la proximité de la ressource. Ces réseaux pourront être alimentés par des énergies renouvelables (bois, méthanisation, etc...), par l'énergie fatale d'industries ou par des systèmes performants.